



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 120507

## Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le programme en trois phases, censé permettre de repérer des élèves présentant des risques pour les apprentissages. La première phase qui aurait lieu en novembre et décembre consisterait en une observation du comportement et du langage ainsi qu'en des épreuves de motricité et de conscience phonologique. Il s'agit d'extraits du BSEDS (bilan de santé évaluation du développement pour la scolarité de 5 à 6 ans) conçu à l'origine pour une utilisation par les médecins scolaires. À l'issue de cette phase, les élèves ayant un score insuffisant seraient classés par leur enseignant en deux catégories : à risque et à haut risque. Cela reviendrait de fait à opérer une confusion inquiétante entre ce qui relève du médical et ce qui relève du pédagogique. La deuxième phase consisterait en la mise en oeuvre d'un programme d'entraînement sur le temps d'aide personnalisée avec les élèves repérés lors de la première phase. Cet entraînement porterait sur la conscience phonologique et le rapport entre lettres et sons dans le but de faire prendre conscience aux élèves des régularités du code orthographique. Un guide pédagogique serait mis en ligne avant fin 2011 sur le site Eduscol. Tout est déjà précisé cependant : groupes homogènes, fréquence quotidienne, durée, forte ritualisation. Cela reviendrait à opérer une confusion consternante entre personnalisation et formatage. Enfin, la troisième phase qui aurait lieu en mai et juin, consisterait en une évaluation des acquis en fin d'école maternelle avec des passations collectives et individuelles. Les épreuves, issues des documents d'aide à l'évaluation déjà disponibles sur le site Eduscol, comporteraient des fiches d'observation intitulées " devenir élèves " permettant d'évaluer le comportement avec des critères tels que le recours à la parole en cas de désaccord, le respect de l'intégrité de toutes les personnes de son environnement, l'utilisation des formules habituelles de salutation ou de courtoisie, le soin du matériel et le rangement... Cela reviendrait à opérer une confusion dommageable entre compétences scolaires et comportements. Le document de cadrage du ministère précise que grâce à l'établissement de taux nationaux de réussite à partir d'un échantillon, chaque école pourra se situer par rapport à une valeur nationale. L'exploitation des résultats dans chaque école serait coordonnée par l'IEN selon des modalités définies au niveau départemental ou académique. Il s'agit donc bien d'un dispositif national imposé à toutes les écoles. Ce programme sur le modèle dépistage-conditionnement-évaluation prétend sans doute à un caractère scientifique. De fait, il véhicule une conception erronée des apprentissages et ignore la diversité des difficultés auxquelles les élèves sont confrontés. La plupart des épreuves sont manifestement inadaptées. Surtout, il est aberrant et choquant d'ignorer délibérément les différences importantes de maturité entre les élèves en voulant les évaluer tous en même temps quelle que soit leur date de naissance. Ce programme nie les compétences des enseignants de maternelle qui savent reconnaître les élèves rencontrant des difficultés en les évaluant dans des activités significatives au moment opportun. Il transforme ces professionnels en simples exécutants d'un programme d'entraînement pavlovien qui ne saurait aider des élèves fragiles, scolarisés dans des classes surchargées et trop souvent privés de l'accompagnement d'enseignants spécialisés de RASED de moins en moins nombreux. C'est la raison pour laquelle, au moment où plusieurs rapports et études mettent en évidence les effets désastreux pour les élèves français d'une pression scolaire excessive, elle lui demande si le ministère a bien mesuré l'impact sur les parents de l'annonce que leur enfant est à haut risque et l'impact sur les enfants ainsi stigmatisés ? Elle lui demande de renoncer à ce projet d'évaluation en continuant à prévenir les difficultés des élèves, à les repérer si elles s'installent, à réclamer l'aide des RASED quand cela s'avère

nécessaire et à évaluer les acquis des élèves dans le cadre de situations de classe ayant un sens pour les élèves.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a rappelé que le débat suscité par la diffusion d'un document de travail qui n'avait aucune vocation à être publié, n'avait pas lieu d'être car aucun projet « d'évaluation des maternelles », moins encore de classement ou de fichage n'est en cours. Il s'agit de renforcer la prévention de la difficulté dans l'apprentissage de la lecture, dès la grande section d'école maternelle en proposant aux enseignants des outils objectifs pour aider à l'observation des besoins des élèves, aider à la conception et à la mise en oeuvre d'ateliers différenciés pour prévenir les difficultés d'apprentissage de la lecture. C'est en grande section de maternelle, année charnière avant la classe de CP, lors de laquelle intervient l'apprentissage de la lecture, que de telles aides pédagogiques doivent intervenir. Il sera proposé, pour les enseignants qui le souhaitent, des outils d'observation des besoins des élèves qui présentent des lacunes en matière de conscience phonologique ou dans l'étendue du vocabulaire maîtrisé dès le premier trimestre de grande section. Simultanément, des propositions d'outils d'aide différenciée seront faites aux enseignants volontaires. A l'issue de cette période d'aide, en mai ou en juin, l'enseignant pourra mesurer les progrès accomplis par ses élèves. C'est donc pour mieux analyser précocement des lacunes susceptibles de nuire aux apprentissages ultérieurs, et assurer une meilleure prise en charge en amont des élèves les plus fragiles que nous travaillons à la mise en place de ces outils. Des consultations sont en cours auprès de spécialistes, notamment de chercheurs universitaires et auprès des enseignants et parents d'élèves via leurs représentants.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Lou Marcel](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120507

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2011, page 11247

**Réponse publiée le :** 3 avril 2012, page 2766